



**Vous avez besoin d'une CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**

**et/ou d'un PASSEPORT ?**

## Voici les étapes :

1. Faire sa pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr/>  
*Ce téléservice gratuit simplifie votre démarche et c'est plus rapide.*
2. Prendre rendez-vous en ligne dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (voir la carte des communes équipées) proche de chez vous sur le site <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>
3. Ramener les justificatifs papiers le jour du rendez-vous en mairie :
  - votre pré-demande,
  - votre carte d'identité (même périmée) ou un acte de naissance de -3 mois,
  - 1 justificatif de domicile à votre nom de -6 mois,
  - 1 photo d'identité récente,
  - livret de famille (ou justificatif de divorce ou acte de décès)
  - timbre fiscal (le cas échéant) ...

Retrouvez tous les justificatifs nécessaires selon votre situation sur le site  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

 **La pré-demande de carte d'identité/passeport ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier.**

 **Le délai d'instruction est actuellement très variable.**

À cela s'ajoute le délai d'obtention d'un rendez-vous en mairie également variable selon la commune et les délais de fabrication et d'acheminement par l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés).

**Prenez donc vos précautions et n'attendez pas le dernier moment pour faire votre demande de carte d'identité/passeport.**

Liste des communes équipées d'un dispositif de recueil :

- ★ Aigurande
- ★ Ardentes
- ★ Argenton-sur-Creuse
- ★ Buzançais
- ★ Châteauroux
- ★ Châtillon-sur-Indre
- ★ Déols
- ★ Issoudun
- ★ La Châtre
- ★ Le Blanc
- ★ Le Poinçonnet
- ★ Levroux
- ★ Saint-Michel-en-Brenne
- ★ Argenton-sur-Creuse
- ★ Valençay
- ★ Vatan
- ★ Villedieu-sur-Indre



Toutes les communes, exceptées Aigurande, sont raccordées à la plateforme nationale de rendez-vous en ligne de l'ANTS. Vous pouvez également si vous le souhaitez prendre un rendez-vous en ligne directement auprès de la collectivité de votre choix.

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

**Les France services vous accompagnent dans :**

- ✓ la pré-demande en ligne
- ✓ la prise de rendez-vous en mairie en ligne